



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Zones Non Interconnectées

8 décembre 2021

La CRE dresse un bilan des actions de maîtrise de la demande d'électricité dans les ZNI

La CRE a approuvé en janvier 2019 un plan massif d'aide à l'investissement de 5 ans pour favoriser la maîtrise de la consommation d'électricité (MDE) dans les zones non interconnectées au réseau électrique continental (ZNI). Pour la deuxième année consécutive, elle dresse le bilan de ces aides qui ont permis à chaque foyer, entreprise ou collectivité, d'accéder à des travaux pour maîtriser leur consommation comme des travaux d'isolation des bâtiments, d'installation de chauffe-eaux solaires, de mise en place de climatiseurs ou d'éclairage performants.

En 2020, les habitants de Guadeloupe, de Guyane, de Martinique, de Mayotte et de La Réunion ont bénéficié de 79 M€ de primes versées pour la mise en œuvre de différents dispositifs d'efficacité énergétique, en hausse de 10 % par rapport à 2019, soit un total de 152 M€ de primes versées pour 2019 et 2020. Ces dispositifs permettront, sur leur durée de vie pouvant aller jusqu'à 30 ans, l'économie de 763 M€ des charges de service public qui financent la péréquation tarifaire, dont 340 M€ au titre de 2019 et 423 M€ au titre de 2020. L'accent a été mis sur les clients en situation de précarité : 40 % des aides leur sont parvenues, soit plus de 60 M€ sur deux ans.

L'ensemble des actions engagées en 2019 et 2020 engendreront des économies d'énergie d'environ 294 GWh/an, soit plus de 4 % de la consommation d'électricité de ces territoires. La réduction des émissions de gaz à effet de serre sera d'environ 300 000 tonnes de CO2 par an, soit une baisse de 4 % des émissions liées à la production d'électricité dans ces territoires.

Le programme est en ligne avec ses objectifs initiaux : 38 % des objectifs d'effacement de consommation annuelle d'électricité ont déjà été atteints.

Ces plans d'aide à l'investissement sont pilotés par des comités chargés de la MDE sur chaque territoire, qui réunissent les représentants des collectivités locales, les services de l'Etat, l'ADEME et EDF SEI. Ces comités ont dans leur ensemble su réagir et adapter leur action à la crise sanitaire qui a frappé les territoires en 2020. Ils jouent un rôle essentiel dans la sensibilisation des clients vis-à-vis du programme, et pourront reprendre le fil de leurs programmes ambitieux au fur et à mesure de l'assouplissement des mesures sanitaires.

La CRE invite les comités à améliorer leur connaissance partagée des filières métiers de l'efficacité énergétique ainsi que des spécificités de chaque territoire, afin d'accompagner le mieux possible ces efforts de maîtrise de la consommation d'énergie.

Contact presse : presse@cre.fr

Autorité administrative indépendante, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) veille au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel au bénéfice des consommateurs finals.



Suivez-nous !



www.cre.fr



[@CRE_energie](https://twitter.com/CRE_energie)



[LinkedIn CRE](#)

Lettre électronique CRE

Nos dernières actualités